

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 14 septembre 2015, à 20h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie, Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller district # 2
M. Marc Richard, conseiller district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

ABSENTE :

Mme Éliane Champigny conseillère district # 3

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la mairesse et constat du quorum

À 20h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4606-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour, tout en ajoutant les points suivants :

10. Affaires nouvelles
 - 10.A. Acceptation des travaux et paiement décompte # 1 - Rang St-Isidore
 - 10.B. Empiètement sur un terrain municipal
 - 10.C. Dossier décontamination
 - 10.D Appui au projet # 1 pour fin de recommandation auprès de la MRC Lac-Saint-Jean-Est
 - 10.E. Rang Belle-Rivière - Essai de fondation routière stabilisée avec du sable et du béton

3.B. EXEMPTION DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2015

4607-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015.

ORDRE DU JOUR

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
 - 3.B. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015
 - 3.C. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015
 - 3.D. Retour et commentaires sur le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015
4. Résolutions
 - 4.A. Motion de félicitations - Marc-Antoine Bettez
 - 4.B. Adoption du règlement 471-2015 ayant pour objet la fourniture, la levée et la disposition des déchets et matières recyclables et l'imposition d'une compensation pour en payer les coûts dans le secteur du domaine des Sables, de la corporation du Lac Gamelin, du domaine Barnabé et du domaine du Lac Méty
 - 4.C. Aménagement d'une nouvelle caserne de pompiers - Offre de services
 - 4.D. Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2015
 - 4.E. Dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable 2014
 - 4.F. Corporation Hébert Village Historique - Aide financière pour le fonctionnement du bureau d'accueil touristique 2015
 - 4.G. Octroi d'une aide financière pour la réfection du rang St-Isidore - Volet accélération des investissements sur le réseau routier local - Autorisation pour la signature de l'entente
 - 4.H. Station de pompage - Réparation des assises des pompes
 - 4.I. Soumission pour les travaux de la toiture de la bibliothèque
 - 4.J. Formation PG - Dépôt de rôle
 - 4.K. Dépôt de la 17^{ième} liste des nouveaux arrivants
 - 4.L. Domaine du Lac - Emplacement de l'entrée dans le rang 2
 - 4.M. Résolution d'appui pour une gouvernance équitable locale et régionale
 - 4.N. Mont Lac-Vert - Achat de trois affiches
 - 4.O. École Saint-Joseph - Aménagement du stationnement
 - 4.P. Vente d'une partie de terrain - Mont Lac-Vert
 - 4.Q. Lettre d'appui au CREDD pour un projet d'encadrement des pratiques nautiques
 - 4.R. Relevé d'ingénierie - Rang Belle-Rivière
 - 4.S. Location d'un espace pour le nouveau camion de pompiers
 - 4.T. Salle Multifonctionnelle - Ajustement de l'éclairage, des thermostats, du chauffage et de l'éclairage d'urgence
 - 4.U. Réclamation pour infiltration d'eau - 310 rue Girard
 - 4.V. Abrogation de la résolution 4577-2015
 - 4.W. Résolution de la Commission Scolaire Lac-Saint-Jean - Travaux sur leur terrain
 - 4.X. Règlement d'emprunt # 469-2015 pour la rénovation du camping municipal, de l'Hôtel de Ville et l'élaboration de plan et devis pour

la future caserne de pompiers - Ouverture d'un emprunt temporaire

4.Y. Jeux du Québec 2017 - Invitation au tournoi de golf

4.Z. Salle Multifonctionnelle - Acceptation des travaux supplémentaires

5. Correspondance

5.A. Ministère des Transports Québec (MTQ) - Octroi d'une Subvention - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les rangs Belle-Rivière et Saint-Isidore

5.B. Plainte pour la vitesse dans le rang Lac-Vert

5.C. Suivi du plan correcteur proposé pour la gestion des sols contaminés

6. Loisirs et culture

6.A. Camping Lac-Vert - Approbation de la tarification mensuelle 2016

6.B. Salle Multifonctionnelle - Approbation de la soumission pour l'affichage

6.C. Camping Lac-Vert - Approbation des investissements

6.D. Salle Multifonctionnelle - Liste des prix pour location

6.E. Information concernant la rencontre avec les organismes - Salle Multifonctionnelle

6.F. Journée porte ouverte le 4 octobre 2015

6.G. Soirée des bénévoles 2015

7. Urbanisme

7.A. Inscription à la formation sur les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme

7.B. Appui à la CPTAQ - Renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation de la sablière

7.C. Dérogation mineure - 426, rang du Lac-Vert

8. Dons et subventions

8.A. Association des Personnes Handicapées Visuelles de la région 02 Inc. (APHV-02) - Demande de commandite pour les calendriers 2016-2017

8.B. Table régionale de concertation des aînés du Saguenay-Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière

8.C. Symposium de peinture d'Hébertville - Demande d'aide financière

8.D. Véloroute des bleuets - Demande d'aide financière

8.E. Fondation équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean - Invitation à une dégustation de vins, bières et spiritueux

8.F. Cercle des Fermières d'Hébertville - Demande de gratuité de la salle Multifonctionnelle

8.G. Fondation Équilibre Saguenay-Lac-Saint-Jean - Invitation Brunch Bell

8.H. Comité jeux d'eau et skate parc - Demande de gratuité de la salle Amithèque ou la Palestre

8.I. Espoirs Pee-Wee AA Lac-Saint-Jean - Demande d'aide financière

9. Rapport des comités
10. Affaires nouvelles
 - 10.A. _____

 - 10.B. _____

11. Liste des comptes
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

4608-2015

3.C. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 août 2015 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé tel que rédigé.

3.D. RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2015

Aucun commentaire soulevé.

4. RÉSOLUTIONS

4.A MOTION DE FÉLICITATIONS - MARC-ANTOINE BETTEZ

Madame Doris Lavoie, dépose une motion de félicitations à l'intention de M. Marc-Antoine Bettez.

M. Bettez s'est taillé une place sur le podium au 43^{ième} Mondial des métiers qui se tenait au Brésil.

4.B. ADOPTION DU RÈGLEMENT 471-2015 AYANT POUR OBJET LA FOURNITURE, LA LEVÉE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR EN PAYER LES COÛTS DANS LE SECTEUR DU DOMAINE DES SABLES, DE LA CORPORATION DU LAC GAMELIN, DU DOMAINE BARNABÉ ET DU DOMAINE DU LAC MÉSY

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.C. AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE le nouveau camion de pompiers a été acheté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie Secteur Sud

et qu'il sera livré à la municipalité d'Hébertville dans la semaine du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers actuelle n'est pas suffisamment grande pour l'abriter;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment Inventium est suffisamment grand pour accueillir le nouveau camion de pompiers, l'unité de service ainsi que les équipements et les besoins futurs;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'évaluer la possibilité d'aménager l'espace pour accueillir les deux camions de pompiers ainsi que les équipements nécessaires aux pompiers;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Municipalité d'acquérir cette bâtisse plutôt que de construire une caserne neuve;

CONSIDÉRANT la soumission de la firme d'architectes Gosselin & Fortin;

4610-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'allouer à la firme d'architectes Gosselin & Fortin le mandat d'évaluer la possibilité d'aménager l'espace de la bâtisse Inventium afin d'accueillir les deux camions de pompiers et les installations nécessaires aux pompiers, et ce, pour un montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

4.D. DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE, tel que prévu par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou son adjointe doit au cours de chaque semestre préparer et déposer au Conseil un état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité;

4611-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du rapport semestriel sommaire au 30 juin 2015.

4.E. DÉPÔT DU BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE 2014

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec doivent produire et déposer le bilan sommaire de l'usage de l'eau potable à chaque année au 1^{er} mars ou au plus tard le 1^{er} septembre, et ce, afin d'être admissibles aux subventions de ce domaine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville devait, avant le 31 décembre 2013, acheter et installer un enregistreur de débit de nuit pour répondre aux exigences du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable et que cette obligation n'a pas été suivie;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt des bilans sommaires de l'usage de l'eau potable des années

2011, 2012 et 2013 en novembre 2014, le responsable du dossier de la Municipalité au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) a mentionné que la Municipalité d'Hébertville devait mettre en place des mesures concrètes afin de réduire sa consommation d'eau potable pour l'approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable 2014;

CONSIDÉRANT QUE les clauses d'écoconditionnalité de la Stratégie d'économie d'eau potable impliquent que la Municipalité doit se prévaloir d'enregistreur de données sur les débitmètres pour l'approbation du formulaire de l'usage de l'eau potable 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville était, en novembre 2014, en appel d'offres pour la télémétrie relative aux stations de pompage en eau potable et en eaux usées qui devait répondre aux préoccupations;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une irrégularité lors de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres le contrat n'a pas été alloué et que la période d'admissibilité de la TECQ 2010-2014 était terminée, l'appel d'offres a été remis pour être présenté à la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune subvention ne sera accordée par ce Ministère si le formulaire de l'usage de l'eau potable n'est pas approuvé;

4612-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter le dépôt du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable 2014 et de faire l'achat et l'installation d'un enregistreur de débit de nuit au montant de 5 750 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Sécal Instruments Inc., selon le projet # F112. En plus des frais de branchements électriques, et d'inscrire à la programmation de la TECQ 2014-2018 : la télémétrie aux stations de pompages de l'eau potable et des eaux usées incluant l'étrangleur de pression sur les pompes d'eau potable.

4.F. CORPORATION HÉBERT VILLAGE HISTORIQUE **- AIDE FINANCIÈRE POUR LE** **FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL** **TOURISTIQUE 2015**

CONSIDÉRANT la demande de paiement de la contribution municipale à la Corporation Hébert Village Historique qui s'élève à 8 200 \$ pour l'année 2015;

4613-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De payer la somme de 8 200 \$ à la Corporation Hébert Village Historique (CHVH) pour satisfaire à l'engagement de la Municipalité au fonctionnement du bureau d'accueil touristique pour l'année 2015.

D'aviser la CHVH qu'en 2016 l'aide financière sera réduite à 4 100 \$.

4.G. OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DU RANG ST-ISIDORE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT l'octroi de l'aide financière de 578 459 \$ accordée dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local Projet : Réfection du rang Saint-Isidore;

CONSIDÉRANT l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux d'amélioration à être signé avec le Gouvernement du Québec (Ministère des Transports du Québec);

4614-2015

Il est proposé par le conseiller Robert Duchesne, appuyé par le conseiller Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse, Madame Doris Lavoie, à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'aide financière accordée pour la réfection du rang Saint-Isidore.

4.H. STATION DE POMPAGE - RÉPARATION DES ASSISES DES POMPES

CONSIDÉRANT QUE les assises des deux pompes de la station PP1 ont besoin d'être refaites;

CONSIDÉRANT la soumission de Pompes Saguenay;

4615-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser une dépense de 5 062,31 \$ taxes incluses pour la réalisation de la réfection des assises des pompes selon la soumission # 18128.

4.I. SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la toiture de la bibliothèque coule et que l'eau risque d'endommager les livres et les installations ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise J.P. Larouche & fils propose la pose d'un enduit fibreux pour réparer la surface extérieure de la toiture;

4616-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux tels que proposés par l'entrepreneur et selon la soumission daté du 31 août 2015, et ce, pour une somme de 574,88 \$ taxes incluses.

4.J. FORMATION PG - DÉPÔT DE RÔLE

CONSIDÉRANT le dépôt du rôle triennal d'évaluation;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives à rencontrer;

4617-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'adjointe administrative à la trésorerie à suivre une formation web offerte par PG Solutions concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière au coût de 155 \$ plus taxes selon l'offre de services datée du 3 septembre 2015.

4.K. DÉPÔT DE LA 17^{ÈME} LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

4618-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la 17^{ième} liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

4.L. DOMAINE DU LAC - EMBLEMMENT DE L'ENTRÉE DANS LE RANG 2

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'accès au Domaine du Lac dans le rang 2 se situe à la sortie d'une courbe et en haut d'une pente;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, l'effet combiné de la courbe et de la pente accentuent le manque de visibilité des automobilistes qui désirent sortir ou entrer dans le chemin du Domaine du Lac;

CONSIDÉRANT QUE selon les citoyens, plusieurs accidents se sont produits et plusieurs autres ont été évités au cours des années;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à cette situation, il serait nécessaire d'enlever une partie du monticule qui obstrue la visibilité. Les travaux s'effectueraient sur plus ou moins un mètre de profondeur par moins de 60 m de longueur;

4619-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux publics à évaluer les travaux à faire et de déterminer les coûts relatifs à leur réalisation. Cette évaluation sera déposée à la prochaine séance du conseil.

4.M. RÉOLUTION D'APPUI POUR UNE GOUVERNANCE ÉQUITABLE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSIDÉRANT le constat de la diminution de la représentation des femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean provoquée par les récentes réorganisations des structures de gouvernance;

CONSIDÉRANT QU'une véritable démocratie ne peut s'exercer qu'avec la contribution des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la vie politique, sociale, économique et culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimal établi par l'ONU de 30 % de représentation féminine n'est pas toujours atteint dans plusieurs instances décisionnelles de la région et risque de diminuer encore plus;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de l'importance d'assurer l'équité de représentation au sein des processus de prises de décisions;

4620-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer le Manifeste pour une gouvernance équitable locale et régionale et de demander au Gouvernement d'agir rapidement afin de favoriser la présence et la participation égalitaire des Québécoises au sein de nos instances municipales et régionales.

4.N. MONT LAC-VERT - ACHAT DE TROIS AFFICHES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a aménagé des sentiers hors piste en saison hivernale et des sentiers pédestres en saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces sentiers sont souvent occupés par des usages non compatibles, comme par exemple des véhicules hors-route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire informer ces usagers à l'aide d'enseignes indiquant les usages autorisés et non autorisés;

4621-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat de trois enseignes au coût de 217,50 \$ avant taxes à Impressions Thibeault et Associés selon la soumission datée du 11 septembre 2015.

4.O. ÉCOLE SAINT-JOSEPH - AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années l'école Saint-Joseph fait face à un problème de circulation de véhicules à l'arrivée et au départ des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le transport scolaire a été réduit, ce qui entraîne une augmentation de parents reconduisant leur enfant;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'École a élaboré un plan d'aménagement du stationnement sur rue en collaboration avec des employés de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cet aménagement de stationnement est de réduire le risque d'accident engendré par la circulation;

4622-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'aménagement de stationnement sur rue dans le secteur de l'école Saint-Joseph, soit en installant des enseignes interdisant le stationnement, une zone débarcadère réservée pour les parents et quelques stationnements avec vignette pour le personnel de l'école.

D'autoriser l'achat des enseignes reliées à ce projet d'aménagement du stationnement.

4.P. VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN - MONT LAC-VERT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande le 4 septembre dernier pour vendre une partie du terrain portant le numéro de lot 4 685 181 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Hébertville n'est pas encore propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4 685 181 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas encore statué sur l'aménagement du terrain;

4623-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De refuser la vente d'une partie de terrain sur le lot 4 685 181.

4.Q. LETTRE D'APPUI AU CREDD POUR UN PROJET D'ENCADREMENT DES PRATIQUES NAUTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable présente une demande de financement à Hydro-Québec pour les pratiques nautiques sur le lac Vert;

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique d'érosion et de vitesse des bateaux à moteur sur le lac Vert;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie des actions à privilégier du plan directeur de l'eau du Bassin versant Belle-Rivière;

4624-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande de financement effectuée par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD).

4.R. RELEVÉ D'INGÉNIERIE - RANG BELLE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait savoir qu'il y a de la disponibilité pour qu'elle effectue des travaux supplémentaires à l'automne;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de faire réaliser, à l'automne 2015, les relevés et l'ingénierie relatifs à la réfection de la chaussée dans le rang Belle-Rivière;

4625-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater le service d'ingénierie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est à effectuer les relevés et l'ingénierie relatifs à la réfection de la chaussée dans le rang Belle-Rivière. Les honoraires du service d'ingénierie seront payés à même le fonds Carrière et Sablière.

4.S. LOCATION D'UN ESPACE POUR LE NOUVEAU CAMION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le nouveau camion de pompiers a été acheté par la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud et qu'il sera livré à la municipalité d'Hébertville dans la semaine du 14 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers actuelle n'est pas suffisamment grande pour l'abriter;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment Inventium est suffisamment grand pour accueillir le nouveau camion de pompiers et l'unité de services;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels utilisent l'espace qui serait convoité;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels auraient besoin d'espace d'entreposage et qu'à cet effet, ils demandent d'utiliser l'ancienne caserne pour entreposer leurs équipements;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent louer leur local à la Municipalité pour une période déterminée et qui ne dépasse pas plus de 18 mois;

CONSIDÉRANT l'offre de services des propriétaires;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'acquérir la bâtisse si l'étude architecturale démontre la faisabilité de faire de celle-ci une caserne de pompiers à moindre coût qu'une construction neuve;

4626-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De louer dans la bâtisse Inventium, pour la somme de 3 995 \$ plus les taxes applicables par mois et incluant les coûts de chauffage et d'électricité, l'espace nécessaire aux camions de pompiers et les équipements. L'espace est loué selon l'offre de service datée du 10 septembre 2015 et sous les conditions suivantes :

- Que le bail de location soit commercial et que son coût de préparation soit partagé à 50 % avec le locataire
- Que ce soit un bail location/achat et que 2 000 \$ par mois de location soit affecté à la diminution du coût d'achat de la bâtisse

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous les documents afférents.

4.T. SALLE MULTIFONCTIONNELLE - AJUSTEMENT DE L'ÉCLAIRAGE, DES THERMOSTATS, DU CHAUFFAGE ET DE L'ÉCLAIRAGE D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE la salle multifonctionnelle a fait l'objet de rénovation passant d'une salle à la possibilité d'avoir trois salles;

CONSIDÉRANT QUE l'électricité a initialement été conçue pour répondre aux besoins d'une seule salle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster l'éclairage, les thermostats, le chauffage et l'éclairage d'urgence;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Réjean Tremblay entrepreneur électricien inc;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire dans le cadre de la subvention au projet;

4627-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder le mandat des travaux tels que définis dans la soumission daté du 3 septembre 2015 de l'entreprise Réjean Tremblay entrepreneur électricien inc. et ce, pour un montant de 4 886,84 \$ taxes incluses.

4.U. RÉCLAMATION POUR INFILTRATION D'EAU - 310 RUE GIRARD

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet dernier, le propriétaire du 310 rue Girard a constaté une infiltration d'eau due à un refoulement d'égout et de pluvial;

CONSIDÉRANT QUE le 13 août dernier, l'assureur du propriétaire du 310 rue Girard a transmis une réclamation à la Municipalité puisque la propriété a subi une infiltration d'eau due au mauvais fonctionnement du réseau pluvial;

4628-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De transmettre à l'assureur de la Municipalité la réclamation du propriétaire du 310 rue Girard.

4629-2015

4.V. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 4577-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution # 4577-2015 ci-dessous :

RÉSOLUTION 4577-2015
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE -
BÂTIMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT la transaction immobilière à intervenir entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean relativement aux Plaines Vertes, propriété de la Commission Scolaire et l'immeuble annexé à l'école St-Joseph (ledit immeuble comprenant des salles de cours, la Palestre, la bibliothèque et l'espace terrain, propriété de la Municipalité);

CONSIDÉRANT le fait que de nombreuses améliorations ont été apportées aux Plaines Vertes, notamment l'installation d'un cabanon neuf (pour les annonceurs), le remplacement des structures (clôtures, filets), l'entretien du terrain (tonte de gazon, nettoyage), l'ajout d'un cabanon (pour la patinoire) et qu'aucun frais n'a été réclamé à la Commission Scolaire, propriétaire du fond de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle scolaire et le service de garde utilisent sans frais toutes ces installations;

CONSIDÉRANT QUE pour la conformité de l'accréditation Village-Relais, il est requis d'installer un bâtiment sanitaire répondant aux exigences de Villages-Relais;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà un tel bâtiment érigé sur les Plaines Vertes et que les infrastructures (eau, égout, électricité) sont déjà sur place, mais que ce bâtiment ne répond pas aux exigences de Village-Relais, donc qu'il doit être remplacé pour la raison évoquée au paragraphe précédent;

CONSIDÉRANT aussi qu'il y a un projet jeux d'eau et de « Skate Park » qui seraient également installés sur les Plaines Vertes;

CONSIDÉRANT QUE ces projets se qualifient pour l'obtention de subventions importantes

CONSIDÉRANT le fait que la Municipalité n'est pas propriétaire dudit terrain, ce qui expose la Municipalité à perdre ces subventions;

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté citoyenne de continuer à améliorer ces installations;

CONSIDÉRANT QUE le cœur de la Municipalité se retrouve dans ces installations, situées en son Centre

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'une demande officielle soit adressée à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean pour obtenir une autorisation spéciale, dûment approuvée, afin

de pouvoir procéder dans ces deux dossiers (bloc sanitaire et Jeux d'eau/Skate Park).

Qu'une copie de cette résolution soit expédiée à la Société immobilière du Québec afin qu'elle ratifie l'autorisation donnée par la Commission Scolaire Lac-Saint-Jean.

4.W. RÉSOLUTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE LAC-SAINT-JEAN - TRAVAUX SUR LEUR TERRAIN

CONSIDÉRANT la transaction immobilière à intervenir entre la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean relativement aux Plaines Vertes, propriété de la Commission Scolaire et l'immeuble annexé à l'école St-Joseph (ledit immeuble comprenant des salles de cours, la Palestre, la bibliothèque et l'espace terrain, propriété de la Municipalité);

CONSIDÉRANT la bonne entente qui a toujours existé entre la Municipalité et la Commission scolaire Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la coopération entre la Commission scolaire Lac-Saint-Jean et la Municipalité relativement à l'utilisation de ces espaces;

CONSIDÉRANT QUE pour la conformité de l'accréditation Village-Relais, il est requis d'installer un bâtiment sanitaire répondant aux exigences de Villages-Relais;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà un tel bâtiment érigé sur les Plaines Vertes et que les infrastructures (eau, égout, électricité) sont déjà sur place, mais que ce bâtiment ne répond pas aux exigences de Village-Relais, donc qu'il doit être remplacé pour la raison évoquée au paragraphe précédent;

CONSIDÉRANT aussi qu'il y a un projet jeux d'eau et de « Skate Park » qui seraient également installés sur les Plaines Vertes;

CONSIDÉRANT QUE ces projets se qualifient pour l'obtention de subventions importantes

CONSIDÉRANT le fait que la Municipalité n'est pas propriétaire dudit terrain, ce qui expose la Municipalité à perdre ces subventions;

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté citoyenne de continuer à améliorer ces installations;

CONSIDÉRANT QUE le cœur de la Municipalité se retrouve dans ces installations, situées en son Centre;

4630-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Qu'une demande officielle soit adressée à la Commission scolaire Lac-Saint-Jean pour obtenir une autorisation spéciale, dûment approuvée, afin de pouvoir procéder dans ces deux dossiers (bloc sanitaire et Jeux d'eau/Skate Park).

Qu'une copie de cette résolution soit expédiée à la Société immobilière du Québec afin qu'elle ratifie l'autorisation donnée par la Commission Scolaire Lac-Saint-Jean.

4.X. RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 469-2015 POUR LA RÉNOVATION DU CAMPING MUNICIPAL, DE L'HÔTEL DE VILLE ET L'ÉLABORATION DE PLAN ET DEVIS POUR LA FUTURE CASERNE DE POMPIERS - OUVERTURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT l'approbation reçue du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire décrétant un emprunt de 160 000 \$ et datée du 31 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE pour acquitter la dépense prévue au présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 160 000 \$;

4631-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à l'ouverture d'un emprunt temporaire

4.Y. JEUX DU QUÉBEC 2017 - INVITATION AU TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité d'Hébertville à la 52^{ième} finale des Jeux du Québec à Alma à l'hiver 2017 en accueillant le ski comme discipline sportive dans les infrastructures du Mont Lac-Vert;

4632-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription d'une équipe de quatre (4) personnes au montant de 250 \$ par participant, au tournoi de golf au profit de la 52^{ième} finale des Jeux du Québec à Alma à l'hiver 2017. L'activité aura lieu le jeudi 17 septembre 2015 au Club de golf Lac-Saint-Jean.

4.Z. SALLE MULTIFONCTIONNELLE - ACCEPTATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires suivants ont été réalisés :

Ajouter un mur et une nouvelle porte	2 133,00 \$
Ajouter un nouveau mur résistant au feu, nouvelle porte et nouvel évier	5 353,21 \$
Total	7 486,21 \$

CONSIDÉRANT QUE ces travaux supplémentaires ont fait l'objet d'une acceptation des responsables du projet de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux supplémentaires n'a pas provoqué de dépassement

4633-2015

de coûts par rapport au montant prévu initialement;

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les travaux supplémentaires à la salle Multifonctionnelle au montant de 7 486,21 \$ taxes incluses.

5. CORRESPONDANCE

5.A. MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC (MTQ) - OCTROI D'UNE SUBVENTION - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR LES RANGS BELLE-RIVIÈRE ET SAINT-ISIDORE

Le MTQ informe la Municipalité qu'une subvention maximale de 13 000 \$ est accordée pour les travaux dans les rangs Belle-Rivière et Saint-Isidore.

5.B. PLAINTÉ POUR LA VITESSE DANS LE RANG LAC-VERT

Un citoyen a signalé à la Municipalité une problématique d'excès de vitesse dans le rang Lac-Vert.

5.C. SUIVI DU PLAN CORRECTEUR PROPOSÉ POUR LA GESTION DES SOLS CONTAMINÉS

La réponse du MDDELCC a été reçue au sujet du suivi du plan correcteur pour la gestion des sols contaminés.

Cette offre de Qualitas fait l'objet d'une résolution au point 10.C. de la présente réunion.

6. LOISIRS ET CULTURE

6.A. CAMPING LAC-VERT - APPROBATION DE LA TARIFICATION MENSUELLE 2016

CONSIDÉRANT QUE ce sujet a été discuté lors de la rencontre avec la conseillère en loisirs, Mme Éliane Champigny, le 3 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2015 un rabais a été accordé de 50 % sur les locations de 30 jours et plus sur les terrains 6 à 14, ce qui a contribué à l'augmentation de l'achalandage et a généré des revenus 9 846\$ en 2015;

CONSIDÉRANT QUE les locataires 2015 ont été consultés et que tous désirent revenir en 2016 pour une location de 3 mois et un rabais de 40 %;

CONSIDÉRANT QUE pour cette offre, il y a une liste d'attente pour la saison 2016;

CONSIDÉRANT le départ de l'occupant sur le terrain saisonnier 18;

4634-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De déplacer le terrain saisonnier 18 sur le terrain 35 des saisonniers;

D'approuver la tarification mensuelle 2016 en accordant un rabais de 40 % sur les locations de plus de 3 mois, sur les terrains 6 à 15 inclusivement et le terrain 18.

6.B. SALLE MULTIFONCTIONNELLE - APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'AFFICHAGE

CONSIDÉRANT QUE pour rénover la salle du 222 rue Hudon, la Municipalité a reçu du gouvernement provincial une aide financière de 92 800\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les paramètres du programme pour maintenir la participation financière obtenue;

CONSIDÉRANT QUE la subvention n'est pas entièrement dépensée;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le bâtiment possède une affiche des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal dans la résolution 4456-2015 a nommé ce bâtiment, salle Multifonctionnelle d'Hébertville;

CONSIDÉRANT la proposition de service d'Impression Thibeault et Associés;

4635-2015

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer le mandat à Impression Thibeault et Associés pour la confection d'une affiche extérieure au coût de 625 \$ plus taxe, excluant la pose selon la soumission datée du 31 août 2015.

D'octroyer aussi à Impression Thibeault et Associés, la confection d'une plaque de remerciements au Conseil des Chevaliers de Colomb soulignant le don de leur bâtisse.

6.C. CAMPING LAC-VERT - APPROBATION DES INVESTISSEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit maintenir les infrastructures du camping Lac-Vert;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de 4 compagnies de modules de jeux récréatifs;

4636-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres pour la rénovation du bloc sanitaire du camping Lac-Vert et de procéder à l'achat d'un module de jeux chez Tessier Récréo-

parc au montant de 9 298 \$ plus taxes selon la soumission # 22743.

6.D. SALLE MULTIFONCTIONNELLE - LISTE DES PRIX POUR LOCATION

CONSIDÉRANT QUE les rénovations effectuées dans la salle Multifonctionnelle d'Hébertville permettent la location d'une grande salle ou de trois petites;

CONSIDÉRANT la grille ci-après;

Section I - Petite salle (sous-sol hôtel de ville et 1/3 salle multifonctionnelle)		
1.1	Organismes accrédités reconnus par la ville	10 \$ / soirée (taxable)
1.2	Organismes accrédités reconnus par la ville avec repas	15 \$ / soirée (taxable)
1.3	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres	20 \$ / soirée (taxable)
1.4	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres avec repas	35 \$ / soirée (taxable)
1.5	Soirée du temps des fêtes	60 \$ / soirée (taxable)
Section II - Palestre et Salle multifonctionnelle (capacité maximale de 200 personnes)		
2.1	Organismes accrédités reconnus par la ville	40 \$ / soirée (taxable)
2.2	Organismes accrédités reconnus par la ville avec repas	60 \$ / soirée (taxable)
2.3	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres	90 \$ / soirée (taxable)
2.4	Organismes non reconnus par la ville - individus, entreprises, syndicats ou autres avec repas	110 \$ / soirée (taxable)
2.5	Rencontre après funérailles	80 \$ / soirée (taxable)
2.6	Soirée traditionnelle (français)	60 \$ / soirée (taxable)
2.7	Cours privés	10 \$ / heure

4637-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appliquer cette grille tarifaire pour la location de la salle Multifonctionnelle d'Hébertville.

6.E. INFORMATION CONCERNANT LA RENCONTRE AVEC LES ORGANISMES - SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Une rencontre aura lieu avec 1 représentant de chaque organisme pour vérifier l'espace de rangement requis et l'établissement d'un calendrier d'utilisation. Cette rencontre aura lieu le 29 septembre à 18h00 à ladite salle.

6.F. JOURNÉE PORTE OUVERTE LE 4 OCTOBRE 2015

Il y aura une journée porte ouverte le dimanche 4 octobre prochain de 10h00 à 14h00, afin que la population puisse voir le nouvel aménagement de la salle Multifonctionnelle. Une partie protocolaire est prévue vers midi.

6.G. SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Cette soirée aura lieu le vendredi 6 novembre 2015 à 19H00 à la salle Multifonctionnelle. Une invitation sera adressée sous peu aux organismes. À noter que le feu d'artifice de la Fête Nationale a été déplacé à cette date.

7. URBANISME

7.A. INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LES DROITS ACQUIS ET RÈGLEMENTS À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assurer une mise à jour des connaissances et de l'information pour le département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la formation est sera donnée à Saguenay le 3 et 4 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour un employé lié à un membre de COMBEQ est de 505 \$ plus taxes;

4638-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'inscription de l'inspectrice en bâtiment à la formation sur les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme au coût de 505 \$ plus les taxes applicables.

7.B. APPUI À LA CPTAQ- RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION DE LA SABLIERE

CONSIDÉRANT QUE la demande provient du propriétaire de la compagnie Les Entreprises Léopold Simard & fils Inc. qui exploite une sablière entre les rangs Saint-Isidore et Saint-André;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise un renouvellement d'une autorisation rendue par la CPTAQ le 29 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement de matériaux granulaires est autorisé dans le secteur concernant la demande;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle visée par la demande est en pente, il n'y a donc pas de perspective agricole;

CONSIDÉRANT QUE le site de la sablière est exploité depuis 1968;

4639-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande à la CPTAQ pour le renouvellement de l'autorisation de l'exploitation de la sablière située sur le lot 4 685 391 cadastre du Québec.

Cet appui est conditionnel à un avis favorable du MDDELCC puisque l'exploitation est située dans l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable des municipalités de St-Bruno, Larouche et Hébertville-Station.

De plus, l'exploitant devra respecter un maximum de 3 mètres au-dessus de la nappe phréatique et être en présence de produits absorbants ainsi que de réservoirs en tout temps.

7.C. DÉROGATION MINEURE - 426 RANG DU LAC-VERT

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réduire la superficie pour deux terrains riverains au Lac Vert;

CONSIDÉRANT QUE la superficie minimale de terrain a été établie afin de réduire le potentiel constructible ;

CONSIDÉRANT QU'une revégétalisation de la bande riveraine est obligatoire avant d'autoriser la subdivision du terrain;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles installations septiques soient aménagées conformément au règlement Q-2, r.22 pour les deux propriétés;

4640-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la demande de dérogation mineure, recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), de la propriété située au 426, rang du Lac Vert à Hébertville. La demande visant à réduire la superficie minimale de 2 000 m² à environ 1 600 m².

4641-2015

8. DONS ET SUBVENTIONS

Il est proposé par le conseiller M. Marc Richard, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer les subventions aux organismes suivants en vertu de l'article 90 de la loi sur les compétences municipales :

8.A. ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LA RÉGION 02 INC. (APHV) - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LES CALENDRIERS 2016-2017

L'organisme demande une commandite pour l'impression d'un calendrier 2016-2017 à caractères agrandis. Un montant de 50 \$ est accordé.

8.B. TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme invite la Municipalité à participer à la Journée internationale des personnes âgées qui se tiendra le vendredi 2 octobre à l'Hôtel La Saguenéenne au coût de 25 \$. L'achat de 2 billets est accordé.

8.C. SYMPOSIUM DE PEINTURE D'HÉBERTVILLE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le comité organisateur de la 19^{ième} édition du Symposium de Peinture d'Hébertville demande une implication financière de 1 000 \$ à la Municipalité. L'aide financière allouée offre un plan de visibilité ainsi que d'autres avantages reliés à l'évènement. La demande est accordée.

8.D. VÉLOROUTE DES BLEUETS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La demande est refusée.

8.E. FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - INVITATION À UNE DÉGUSTATION DE VINS, BIÈRES ET SPIRITUEUX

La demande est refusée.

8.F. CERCLE DES FERMÈRES D'HÉBERTVILLE - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

La gratuité de la salle Multifonctionnelle est octroyée pour leur 70^{ième} anniversaire de fondation qui aura lieu le 14 novembre 2015.

8.G. FONDATION ÉQUILIBRE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN - INVITATION BRUNCH BELL

La demande est refusée.

8.H. COMITÉ JEUX D'EAU ET SKATE PARK - DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE AMITHÈQUE OU DE LA PALESTRE

La gratuité d'une des deux salles est octroyée pour l'organisation du Party des employés des entreprises d'Hébertville le 5 décembre 2015.

8.I. ESPOIRS PEE-WEE AA LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Cette demande est transférée à la Commission des loisirs.

9. RAPPORT DES COMITÉS

LE CONSEILLER M. MARC RICHARD :

Le conseiller M. Marc Richard informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Rencontre avec Me Gobeil pour le contrat de concession et mandat de gestion récréotouristique pour le Mont Lac-Vert
- Conseil d'administration de la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert
- Assemblée générale de la fondation de gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert sous la présidence de Me Patrice Gobeil pour l'adoption des règlements généraux, la nomination d'un membre, modification des lettres patentes et élection des administrateurs
- Rencontre avec le syndicat des employés municipaux pour la négociation pour la convention collective
- Rencontre pour la convention collective avec Me Corneau, Mme Lavoie, Mme Champigny et M. Perron
- Conseil d'administration pour la gestion récréotouristique du Mont Lac-Vert pour :
 1. Étude mandat de gestion
 2. Étude mandat concession (bar-restaurant)
 3. Le Manque de modifications à certains textes
 4. Recommandation au Conseil pour la séance d'octobre
 5. Préparation du budget
 6. Plan directeur
- Suivi de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour :
 1. Empiètement d'un citoyen sur la propriété de la société d'habitation du Québec
 2. Réparation de l'entrée principale de la Villa Lajoie, dépassement des coûts
 3. Toitures dans la rue Gagné
 4. Récupération taxes 5 000 \$, 10 % Municipalité

LE CONSEILLER M. ROBERT DUCHESNE :

Le conseiller M. Robert Duchesne informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Cocktail dinatoire au camp musical pour le 160^{ième} à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
- Comité consultatif d'urbanisme 24 permis ont été émis en juillet pour un montant de travaux totalisant 304 751 \$
- 2 rencontres Régie intermunicipale du Parc industriel Secteur Sud
- Comité des travaux publics
- Comité de la caserne incendie

LE CONSEILLER M. CHRISTIAN DESGAGNÉS

Le conseiller M. Christian Desgagnés informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Diverses rencontres pour les travaux publics suite au projet de réfection du rang St-Isidore
- Comité finance
- Corporation de développement d'Hébertville

LE CONSEILLER M. YVES ROSSIGNOL :

Le conseiller M. Yves Rossignol informe qu'il a participé à la réunion mensuelle de la maison des jeunes La Zone.

LA MAIRESSE MME DORIS LAVOIE :

La mairesse Mme Doris Lavoie informe qu'elle a participé à plusieurs rencontres avec des citoyens au sujet de plusieurs situations négatives signalées. Elle mentionne également qu'elle fût présente aux rencontres suivantes :

- Golf pour la fondation Équilibre
- Golf APCHQ
- Golf pour la Table Agroalimentaire
- Golf pour Solican
- Signature du protocole avec la Caisse Desjardins pour l'affiche de la Route Verte
- Rencontre avec le Centre local de développement
- Plénier de la MRC
- Corporation du parc régional Lac Kénogami
- Rencontre pour le tourisme
- 5 à 7 avec M. Alexandre Cloutier, député
- Rencontre comité Sécurité Publique
- 2 rencontres Régie intermunicipale du Parc industriel Secteur Sud
- Rencontre avec Mme Fortin de la coalition
- Rencontre avec le comité de négociation de la convention collective
- Rencontre pour la Montée de héros
- Rencontre Réseau Biblio
- Séance régulière MRC
- Comptes de la Régie intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Sud
- Golf Association des policières et policiers du Québec à St-Prime
- Rencontre avec les Chevaliers pour l'aménagement du rangement de la salle
- Rencontre pour les VTT

La mairesse précise aussi qu'elle a rencontré la Sûreté du Québec principalement pour la vitesse sur les routes de notre territoire ainsi que sur les vols, les bris qui ont été faits.

Elle rappelle à la population de signaler à la police ces méfaits.

Une présence accrue des policiers est à prévoir.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.A. RANG ST-ISIDORE - ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT DÉCOMPTE # 1

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection majeure dans le rang St-Isidore ont été effectués à la satisfaction du surveillant de chantier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection majeure dans le rang St-Isidore ont été effectués à la satisfaction des représentants de la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier qui stipule :

Paiement du décompte # 1	
Travaux exécutés pour la période se terminant le 5 septembre 2015- Ordre de travail supplémentaire (à venir)	1 022 604,12 \$
Retenue de 10 %	102 260,41 \$
Total avant taxes	920 343,71 \$
TPS de 5 %	46 017,19 \$
TVQ de 9,5 %	91804,28 \$
Total incluant les taxes	1 058 165,18 \$

CONSIDÉRANT QUE la zone de pavage qui est à l'étude pour cause de fissuration, et dont l'on attend toujours le rapport du laboratoire, représente une longueur d'environ 200 mètres, soit environ 5 % de 563 089,32 \$, pour un total de 29 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'on dispose d'une retenue de 102 260 \$, il sera toujours possible de réagir lors du décompte suivant;

4642-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux de réfection majeure dans le rang St-Isidore et d'autoriser le paiement du décompte # 1 au montant de 1 058 165, 18 \$ taxes incluses.

10.B. EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a été informée qu'il y avait empiètement sur le terrain municipal, soit dans le secteur du Mont Lac Vert;

CONSIDÉRANT que cet empiètement englobe trois bâtiments accessoires ainsi que de l'entreposage de matériel;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de sentier pédestre au printemps 2015 a été modifié pour contourner les bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demandera une deuxième subvention pour l'aménagement de sentier pour le printemps 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite développer le plein potentiel du secteur Mont Lac-Vert;

4643-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater un arpenteur-géomètre afin de localiser les bâtiments accessoires qui empiètent sur la propriété municipale et d'aviser les propriétaires de cet empiètement.

10.C. DOSSIER DÉCONTAMINATION

CONSIDÉRANT la lettre du ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques, en date du 27 août 2015, qui fait état de l'acceptation du rapport de décontamination du déversement de pétrole qui s'est produit il y a plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE dans cette lettre le ministère accepte la proposition de confiner le pétrole sous le garage par la pose d'une membrane étanche tout autour de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE dans cette lettre le ministère exige la pose de deux piézomètres dans la pente en amont de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE selon les discussions, entre la personne signataire de la lettre du ministère et l'hydrogéologue de la municipalité, et relatées dans le courriel de ce dernier, il a été convenue que la municipalité effectuerait les travaux recommandés;

4644-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Marc Richard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les recommandations du ministère et d'effectuer les travaux suggérés et que la somme des coûts de ces travaux soit prise à même le surplus de la Municipalité.

10.D. APPUI AU PROJET # 1 POUR FIN DE RECOMMANDATION AUPRÈS DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST

ATTENDU QUE le projet respecte les orientations, objectifs et buts de la Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE le projet cadre dans le plan d'action de la Municipalité et dans ses orientations de développement;

ATTENDU QUE le projet a été sélectionné suite à un processus d'appel de projets;

ATTENDU QUE les retombées du projet apporteront un effet de levier au développement économique et social de la communauté tout en permettant son développement durable;

4645-2015

Il est proposé par le conseiller M. Robert Duchesne, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer le projet de construction d'un bâtiment sanitaire sur les terrains de la plaine verte et le recommander auprès de la MRC aux fins d'analyse.

10.E. RANG BELLE-RIVIÈRE - ESSAI DE FONDATION ROUTIÈRE STABILISÉE AVEC DU SABLE ET DU BÉTON

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection majeurs sont à prévoir dans le rang Belle-Rivière;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection nécessiteront de refaire la fondation et le pavage sur plus ou moins 4,7 km;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Gravier Dunckin Simard a approché la Municipalité pour effectuer un essai expérimental de fondation routière stabilisée avec du sable et du béton;

CONSIDÉRANT QUE cet essai de fondation se fera en collaboration avec les entreprises Ciment Québec, Gravier Dunckin Simard, la municipalité d'Hébertville et à la demande d'Hébertville le service d'ingénierie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT d'une part, le coût des techniques traditionnels de réfection de la fondation routière et d'autre part, le coût de la technique de stabilisation avec du sable et du béton;

CONSIDÉRANT d'une part le coût du pavage traditionnelles et d'autre part, le coût du pavage pulvérisé;

CONSIDÉRANT QUE la différence des coûts entre les techniques traditionnelles de stabilisation et de pavage et les techniques proposées s'élève à 40 % de moins des coûts;

CONSIDÉRANT les limites budgétaires de la municipalité d'Hébertville;

CONSIDÉRANT QUE l'assise de la route du rang Belle-Rivière repose sur de l'argile et qu'elle représente un défi important pour ce type d'essai;

CONSIDÉRANT QUE si le test est concluant, la réfection des rangs de la municipalité d'Hébertville pourrait être faite avec cette technique et ainsi diminuer sensiblement les coûts;

CONSIDÉRANT QUE cette technique pourrait être utilisée par les autres municipalités et ainsi permettre à l'entreprise hébertvilloise Gravier Dunckin Simard de créer de nouveaux emplois à Hébertville;

4646-2015

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller M. Christian Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De mandater l'entreprise Gravier Dunckin Simard à réaliser, sur une distance de 100 mètres, la réfection de la route du rang Belle-Rivière en utilisant la technique de fondation routière stabilisée avec du sable et du béton et d'étendre une couche d'asphalte pulvérisée. Le coût de cet essai sera de 14 800 \$ plus les taxes. Ce montant sera pris à même le fonds gravières et sablières de la municipalité d'Hébertville.

Il est à noter que le service d'ingénierie de la MRC Lac-Saint-Jean-Est est invité à superviser les travaux en collaboration avec le service d'ingénierie de l'entreprise Ciment Québec.

Les frais du service d'ingénierie de la MRC seront absorbés par la quote-part de ce service.

11. LISTE DES COMPTES

4647-2015

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés, appuyé par le conseiller M. Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme totalisant 360 393,61 \$.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur France Vaillancourt s'interroge pour le lignage du rang St-Isidore. On lui confirme que le contrat a été octroyé. Il s'interroge également pour l'approvisionnement de l'eau potable dans le rang St-André, il veut savoir à quoi s'attendre.

M. René Laforge s'interroge s'il peut avoir accès à l'information concernant des terrains sur la rue Turgeon. M. Perron mentionne qu'il fera la demande au conseiller juridique de la Municipalité.

Mme Aline Fortin pose des questions sur les panneaux de sécurité municipaux pour les domaines de villégiature.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Yves Rossignol propose de lever l'assemblée, à 21h30.

MME DORIS LAVOIE
MAIRESSE D'HÉBERTVILLE

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER